



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 24

N°DEL 2025_08_091_4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 11.12.2025
Et publication ou notification
Du 12.12.2025
Le Maire,

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre,

*Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de
Monsieur Bernard JOBERT, Maire.*

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2025

Objet : FINANCES

Décision modificative N°3 du budget principal

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Stéphanie MECHIN
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU
Marie-Paule MAUDUIT

Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Matthieu TAROT
Chloé DE BROUWER
Adama LACLAVERIE
Marie-Françoise CASADEI
Roger OLIVIER
Bernard BRUNEL
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Michaël REBOTIER donne procuration à Pierre MONETON

Absents :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT
Julie HIVERT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

=====

Monsieur Yves NONJARRET, Adjoint aux finances, présente à l'assemblée délibérante la décision modificative N° 3 du budget principal :

Il explique que dans le cadre de l'exécution budgétaire du budget principal, des ajustements de crédits par décision modificative sont nécessaires sur les dépenses et recettes, en section de fonctionnement et d'investissement.

Les mouvements à apporter au budget principal sont les suivants :

D/R	F/I	chapitre	fonction	nature	Op	Libellé	service	Dépenses	Recettes
D	F	011	020	611		Contrats de prestations de services	ADM	5 000,00	
D	F	012	020	64111		Rémunération principale	RH	-200 000,00	
D	F	012	020	64118		Autres indemnités	RH	-60 000,00	
D	F	012	020	64131		Rémunerations	RH	-45 000,00	
D	F	65	020	65736221		Non dotés de la personnalité morale	FIN	300 000,00	
						TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES			0,00
						TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES			0,00
						SECTION DE FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
D	I	204	01	2324	-	Subventions d'équipements versées	FIN	200 000,00	
D	I	21	512	21534	256 TVX ECLAIRAGE	Réseaux d'électrification	ST	-50 000,00	
D	I	23	845	2315	254 REFECT VOIRIE	Installations, matériel et outillage techniques	ST	-150 000,00	
						TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES			0,00
						TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES			0,00
						SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
						BALANCE GENERALE		0,00	0,00

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment, l'article L5217-10-6 :

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu la délibération N° 2025_03_023_9 du 27 mars 2025, portant approbation du budget primitif 2025 de la commune ;

Vu la délibération N° 2025_05_055_2 du 8 juillet 2025, portant approbation de la décision modificative N°1 ;

Vu la délibération N° 2025_07_078_6 du 4 novembre 2025, portant approbation de la décision modificative N°2 ;

Il est proposé à l'assemblée délibérante

-D'approuver la décision modificative N° 3 du budget principal de la commune telle que présentée ci-dessus.

Le Conseil Municipal où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve la proposition qui lui a été faite,

à l'unanimité des voix exprimées avec 18 voix pour et 6 abstentions (Stéphanie MECHIN, Matthieu TAROT, Marie-Françoise CASADEI, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Bernard JOBERT.



Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET

A handwritten signature in black ink that appears to read "Linda Tribet".

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

12 DEC 2025

Le Maire

